



Déclaration préalable.

En janvier 2023, la DSDEN de l'Allier « mettait à l'étude » 62 fermetures de classes dans les écoles. Finalement il y en aura 29, après d'importantes mobilisations tant locales que départementales. Ce furent 14 postes en moins à la rentrée 2024, 9 à la rentrée 2025. Il s'agit de moyens retirés sur l'ensemble du département : bien entendu, des effectifs faibles peuvent justifier à tel endroit et tel moment une fermeture, mais les besoins d'ouvertures sont loin d'être satisfaits, car à l'échelle départementale plus de moyens sont nécessaires.

L'évolution des moyens dans le second degré est similaire.

Le discours officiel est que la baisse démographique justifie les retraits. Il est contestable à un double titre. D'une part, une relative baisse d'effectifs par classes devrait être l'occasion d'améliorer l'ensemble du fonctionnement du système éducatif, dans l'intérêt des enfants et de l'avenir. D'autre part, la baisse démographique dans l'Allier n'est pas la cause, mais la conséquence, des reculs imposés au service public et de la situation de l'emploi. C'est un choix politique et civilisationnel : veut-on concentrer la population dans de grandes métropoles ou veut-on conserver un territoire aux nombreuses communes et bourgs-centres avec trois agglomérations urbaines moyennes, tous fortement personnalisés, mixant verdure et habitat ?

Ce territoire, ses habitants, ses communes, ses quartiers, se défendent car ils savent être porteurs d'avenir.

Préfecture et DSDEN, en cette rentrée 2025, nous ont offert un discours homogène : il faudrait réformer l'école rurale et faire des « pôles ». La logique des « pôles » concerne aussi les écoles urbaines, où les petites écoles de quartiers sont d'années en années regroupées dans de grands établissements du premier degré dont plusieurs sont plus gros que des collèges, sans en avoir les moyens en encadrement, accompagnement et vie scolaire. Cette politique engendre des risques psycho-sociaux et s'avère délétère par ses conséquences sociales et éducatives.

Nous disons très sérieusement aux représentants de l'Etat que la grande majorité des habitants, des familles, des citoyens, des parents, des personnels de l'enseignement public, des élus locaux, des associations laïques, des syndicats, ne sont pas des sujets « en désarroi » qui seraient perdus devant les besoins de la modernité. Ils sont tout à fait capables, sans outrance, de définir le service public scolaire dont ils ont besoin, pour nos enfants : l'école du XXI^e siècle dans un territoire de l'Allier porteur d'avenir.

L'école du XXI^e siècle dans un territoire de l'Allier porteur d'avenir, ce sont, premièrement, des groupes-classes, dans le premier comme dans le second degré, hétérogènes, c'est-à-dire mixtes à tous les sens du terme, et à effectifs allégés ; et ce sont, deuxièmement, des écoles et des établissements à taille humaine, ancrés sur des communes et des quartiers.

Ce ne sont donc pas des « pôles », mais ce ne sont en rien des atomes isolés : ils doivent former un réseau, et être reliés par des réseaux, de services publics et associés au service public.

A savoir : réseaux de discussions et de mutualisation des pratiques pédagogiques, réseaux d'aide (Rased) à reconstituer, réseaux de l'école inclusive, réseaux sanitaires, réseaux de transports qui, alors que la gratuité pour les familles vient de prendre fin dans le second degré, exploseraient avec les « pôles », réseaux culturels, réseaux de lecture publique, réseaux informatiques, réseaux associatifs et festifs laïques, réseaux du sport scolaire ...

Dans ce cadre, la création de nouveaux RPI et leurs modifications sont des possibilités pleinement démocratiques à envisager en concertation, ce qui est tout autre chose que la généralisation des RPI concentrés, tenant lieu de dogme centralisé depuis des années envers le territoire de l'Allier et ses communes, qui savent fonctionner autrement à condition qu'on ne les entrave pas.

L'aide à tous les enfants et élèves et la mixité véritable appellent une mesure d'urgence immédiate : le plafonnement des moyens en AESH (Accompagnateurs d'Elève en Situation de Handicap) doit prendre fin, dans la perspective de la reconnaissance de cette fonction sociale comme un véritable métier digne et rémunéré. Actuellement, l'Allier est « plafonné » à 279,5 équivalents temps plein d'AESH alors que 85 notifications médicales d'accompagnement ne sont pas satisfaites, chiffre en augmentation. C'est là une violence sociale et humaine inacceptable.

Alors que le budget national est toujours en discussion et n'est donc pas adopté, nous exprimons non seulement notre inquiétude, mais notre mécontentement

démocratique, de constater qu'en cette rentrée 2025, préfecture et DSDEN ont affiché leur conviction qu'il faut aller vers des fermetures en nombre, des fermetures d'écoles, voire de collèges, et passer à la soi-disant révolution modernisatrice des « pôles ». Ces choix politiques, voire idéologiques, ont conduits à fermer coûte que coûte la petite école rurale et communale exemplaire d'Autry-Issards dont les effectifs réels étaient pourtant en augmentation, et à refuser de forts petites attributions de moyens supplémentaires en assistants d'éducation au collège de Commentry, ce qui est déplorable.

Cette orientation politique n'a en effet rien à voir avec un quelconque bon sens comptable. Il est temps encore de se reprendre, et de saisir que le coût le plus élevé, pour la nation et pour la population, proviendrait de tels choix, et que nos propositions sont porteuses de véritables économies parce que celles-ci se situent dans le long terme et misent sur la réalité.

Cela demande de ne pas avoir peur de la transparence, de la concertation et de la démocratie. C'est pourquoi nous avertissons : en aucun cas les élections municipales ne sauraient, au nom d'un prétendu devoir de réserve, justifier le report des opérations de carte scolaire au lendemain du second tour, alors que les décisions seront en réalité prises dans les bureaux. Au contraire, les citoyens, la population et les candidats doivent connaître les projets de fermetures et d'ouvertures de l'Etat pour pouvoir en discuter et se prononcer et voter en toute connaissance de cause.